

Dix figures laïques du consistoire d'Alger (1839-1872)

Jean VOLFF

Avocat général honoraire à la Cour de cassation

Institué par ordonnance royale du 31 octobre 1839, le consistoire d'Alger pour le culte protestant était initialement composé d'un pasteur et de douze anciens. Ces derniers devaient être nommés pour la première fois par le Gouverneur général et choisis parmi les notables protestants d'Alger, puis renouvelés conformément à la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), à savoir élus par un nombre double de notables protestants.

Cette ordonnance prévoyait en outre la création d'oratoires, avec des postes de pasteurs auxiliaires, là où la nécessité s'en ferait sentir. Les deux premiers furent créés par ordonnance du 10 juillet 1842, l'un à Oran pour le culte réformé, l'autre à Dély-Ibrahim (plus tard transféré à Douéra) pour le culte de la Confession d'Augsbourg. L'article 3 précise d'ailleurs que «l'oratoire et le pasteur de Dély-Ibrahim resteront soumis à la discipline des Églises de la Confession d'Augsbourg ainsi qu'aux lois, règlements et usages qui la régissent», marquant ainsi officiellement le caractère mixte de l'Église d'Algérie. Enfin les pasteurs devaient être nommés dans les formes ordinaires, c'est-à-dire élus par le consistoire et soumis à la confirmation du roi, sur proposition du ministre de la Justice et des cultes, en concertation avec le ministre de la Guerre¹.

La prise d'Alger par les troupes de Charles X ne datait que de neuf ans et la difficile conquête de l'Algérie était en cours, longtemps marquée par la lutte contre l'émir Abd-el-Kader. La population européenne, composée d'immigrés venus de toute l'Europe, était encore peu nombreuse et surtout cantonnée dans les villes côtières et quelques îlots de colonisation dans la Mitidja. Parmi ces colons, les protestants, très disséminés, étaient en majorité

1. Archives nationales d'outre-mer (ANOM), F/80/1630, ordonnance royale du 31 octobre 1839; Ernest LEHR, *Dictionnaire d'administration ecclésiastique à l'usage des deux Églises protestantes de France*, Paris: Vve Berger-Levrault et fils, 1869, p. 259-265; PENEL-BAUDIN *Législation général des cultes protestants en France, en Algérie et dans les colonies*, Paris: V. Giard et E. Brière, 1893, p. 228-229; Jean VOLFF, «Une Église protestante unie en Algérie», *Positions luthériennes* 55 (2007), p. 71-76; Id., *L'Église protestante mixte d'Algérie (1830-1908)*, Lyon: Olivétan, 2020, p. 50-60.

de pauvres gens, originaires de pays et de régions germanophones, en particulier la Suisse, l'Allemagne et l'Alsace. Seules des personnes issues de l'armée, de l'administration, du corps consulaire ou du négoce et venant principalement des départements français du Midi, avaient un niveau suffisant de la langue française, l'instruction et la disponibilité indispensables pour siéger utilement au consistoire. C'est pourquoi, pendant une partie de la période étudiée ici, le consistoire d'Alger fut dominé par des notables de confession réformée, habitant la ville d'Alger et ses environs immédiats, et ce jusqu'à la réforme des structures de 1867 qui instaura les consistoires d'Oran et de Constantine et qui imposa, avec le suffrage universel, la parité entre luthériens et réformés, à tous les niveaux.

La première assemblée nommée par le Gouverneur général, le maréchal Valée, se réunit sous la présidence de son doyen d'âge, le 13 décembre 1839. Les douze anciens, tous propriétaires ou négociants, à l'exception d'un médecin, d'un garde du Génie et d'un fondeur, dont un seul luthérien originaire d'Alsace, élisent lors de cette séance un pasteur président en la personne du ministre réformé Jean-François Sautter². Une élection partielle le 10 octobre 1841, suite à plusieurs décès, fait entrer au consistoire Isaac Sol, secrétaire général du Gouvernement général et ancien officier, ainsi qu'un second luthérien, le capitaine d'état-major, baron d'Adelswärd³. Le 31 janvier 1843, cinq laïcs démissionnaires sont remplacés par Hermann Hoskiaer, gérant du consulat de Danemark, Alexander Suttin, vice-consul d'Angleterre, Thomas Brown, juge adjoint au tribunal d'Alger, Jean Meyer, propriétaire à Dély-Ibrahim, et Schneider fils, brasseur à Oran. Cette fois le consistoire comprend cinq membres de la Confession d'Augsbourg. Un nouveau renouvellement partiel le 11 décembre 1843, fait notamment entrer au consistoire Charles Wolters, médecin à Alger⁴.

Au rythme des décès, démissions, mutations, retours en métropole et renouvellements par moitié tous les trois ans, la place des notables reste prépondérante et la proportion de ses membres luthériens très variable. Ce n'est qu'à

2. ANOM 208 APOM/33, registre des délibérations du consistoire d'Alger n° 2, séance du 13 décembre 1839; Jean François Sautter (1791-1872), né et mort à Genève, naturalisé français en 1816, chevalier de la Légion d'honneur, fut pasteur à Marseille de 1817 à 1837, puis à Alger de 1837 à 1847. Deux de ses fils, banquiers, l'un à Genève, l'autre à Paris, seront parmi les fondateurs de la Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif en 1853 qui installera dans la province de Constantine des villages peuplés de réformés vaudois.

3. ANOM 208 APOM/33 registre n° 2, séance du 10 octobre 1841; Dans les registres du consistoire le nom du baron d'Adelswärd, luthérien d'origine suédoise, est transcrit en Adelswarth.

4. *Ibid.*, séances du 31 janvier et du 11 décembre 1843.

la suite d'une première réforme en 1859 que ces derniers forment un groupe important de l'assemblée, avant d'accéder à la stricte parité avec la seconde réforme de 1867. Même alors, il reste difficile de trouver des candidats luthériens d'un niveau social et intellectuel suffisant pour siéger au consistoire et certains, à Alger, refusent la charge, ne voulant pas travailler avec d'autres membres réputés semer la discorde dans l'assemblée⁵.

Organe d'administration ecclésiastique, le consistoire se consacre à la gestion de l'Église (création d'oratoires puis de paroisses, recrutement et nomination de pasteurs, recherche ou construction de lieux de culte, réforme des structures ecclésiales, discipline, relations inter-confessionnelles) ainsi qu'aux écoles privées protestantes et à l'orphelinat de Dély-Ibrahim, principales œuvres sociales de l'Église protestante d'Algérie. Les registres des délibérations du consistoire d'Alger, comme plus tard ceux des consistoires d'Oran et de Constantine, font donc très peu mention de la vie politique, économique et sociale de la colonie et pas la moindre critique n'est émise sur les excès de la guerre et de la colonisation ou sur la situation faite aux indigènes. Seules deux délibérations font exception : la première qui proclame l'adhésion du consistoire d'Alger à la seconde République après la révolution de 1848, la seconde qui décide, à la suite des grandes famines de 1867-1868, de recevoir des orphelins musulmans à l'orphelinat de Dély-Ibrahim, normalement destiné aux seuls orphelins protestants et de lancer des collectes spéciales pour faire face à cette dépense supplémentaire. Les immigrés protestants, comme les autres Européens d'Afrique, semblent avoir adhéré sans réserve à la politique de conquête, de colonisation et de développement de l'Algérie. Leurs représentants au consistoire, qu'ils soient d'origine française ou étrangère, partageaient manifestement ces convictions. Certains de ces délégués ont d'ailleurs participé activement à cette politique, soit en combattant comme officiers, soit à des postes clés de l'administration et de la justice algériennes, soit dans la santé, le négoce, la construction ou l'agriculture.

D'ailleurs, les relations avec le Gouvernement général et les autorités civiles et militaires ont été bonnes au cours de la période considérée, ceci d'autant plus que parmi les gouverneurs généraux deux étaient de confession réformée (le général Théophile Voirol et le maréchal Jacques Randon) et que certains membres du consistoire d'Alger faisaient partie de leurs plus proches collaborateurs. Le seul litige d'une certaine gravité fut lié à la destitution par le consistoire du pasteur Sautter, très proche des autorités coloniales,

5. AD Bas-Rhin, 2V 353, rapport sur l'état de la paroisse de Cherchell pour l'année 1866.

suivie de la suspension de cette assemblée par le maréchal Bugeaud en 1846. L'incident a cependant rapidement été réglé par la démission dudit ministre et le rétablissement du consistoire.

Parmi les délégués laïcs, certaines figures se détachent, en raison de leur prestige social ou personnel, de leur dévouement à l'Église, de leur rôle positif ou négatif au sein du consistoire ou encore de la durée de leurs mandats successifs. Nous en retiendrons dix, citées dans l'ordre de leur entrée au consistoire, dont les noms reviennent le plus souvent dans les registres des délibérations du consistoire d'Alger ou qui ont marqué, à des titres divers, la vie du protestantisme algérien. Pour chacun d'eux nous indiquerons leur appartenance à l'Église de la Confession d'Augsbourg (CA) ou à l'Église réformée (R).

I. Isaac Adolphe Paul Emile SOL (R)

L'un des plus anciens en Afrique est Isaac Adolphe Paul Emile Sol, né le 10 prairial an VIII (31 mai 1800) à Strasbourg, rue des Serruriers. Il était le fils d'Isaac Sol, commissaire des guerres puis sous-intendant militaire, chevalier de la Légion d'honneur, né à Bordeaux le 28 août 1771, et de Charlotte Zollikoffer. Un frère cadet, Edmond Hippolyte Pierre Sol, fera carrière dans l'armée, participant aux campagnes d'Algérie, d'Italie et de Crimée, et finira général de division et grand officier de la Légion d'honneur. Leurs parents se retirent à Montauban où le père décède en 1857. La famille Sol semble originaire de Saverdun (Ariège) et était restée clandestinement fidèle à la confession réformée sous l'Ancien Régime, tandis-que la famille Zollikoffer était d'origine réformée suisse⁶.

Ancien élève de Saint-Cyr, capitaine en 1830, Isaac Sol est l'aide de camp du maréchal de camp Henri-Alexis Tholozé, sous-chef d'état-major de l'armée, et participe avec lui à l'expédition d'Alger. Il embarque sur le vaisseau amiral « La Provence », quitte Toulon le 25 mai, fait relâche à Majorque et achève la traversée pour débarquer le 14 juin sur la plage de Sidi-Ferruch, participer à la victoire de Staouéli le 28, à l'investissement du Fort L'Empereur

6. AD Bas-Rhin, État civil, Strasbourg, An VIII, naissances, acte 1532; Base Léonore, notice L 2531062, acte de baptême d'Isaac Sol, fils de Pierre Sol et de Madeleine Lasserre, en l'église Saint-André de Bordeaux; Alexandre GOURDON, Vincent ROLIN, *Dictionnaire des généraux du Second Empire*, Paris: Anour, 2015, p. 602-603; Base Léonore, notice L 2531057.

le 29 et à la prise d'Alger le 5 juillet. Son chef devient alors le premier gouverneur d'Alger⁷.

En 1836, alors chef de bataillon, il est coopté comme membre du consistoire officieux d'Alger en charge de la petite communauté d'immigrés protestants, puis qui administre avec le pasteur Napoléon Roussel une Église réformée libre, autorisée par arrêté du Gouverneur général Clauzel. Plus tard, Isaac Sol quitte l'armée et entre au Gouvernement général au poste clé de secrétaire général. Lorsqu'il est élu au consistoire officiel en 1841, il occupe déjà cette fonction influente⁸.

Il va, pendant dix ans, participer activement à la vie de l'Église d'Algérie. En 1844, il approuve la publication du « Mémoire sur les espérances de l'Église protestante en Algérie » qui demandait aux chrétiens évangéliques de France l'envoi de six évangélistes bilingues, issus des deux confessions, pour démultiplier l'action des trois pasteurs en poste et qui envisageait d'appeler ultérieurement en Algérie des familles protestantes en grand nombre. Il est présent lors de l'inauguration à Noël 1845 du temple de la rue de Chartres par deux cultes, l'un en français et le second en allemand, respectivement présidés par les pasteurs Jean François Sautter et Jacques Timothée Dürr. Du 6 août au 18 août 1845, au cours de six séances, il contribue à la discussion et à l'adoption d'un « Règlement pour l'Église protestante unie d'Algérie ». De 1845 à 1847, il se trouve mêlé aux multiples démarches en vue d'aboutir à la création de deux écoles privées protestantes à Alger, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, installées provisoirement dans les tribunes du temple. Le 2 août 1845, le poste de secrétaire général du Gouvernement général étant supprimé, Isaac Sol est nommé par le roi Louis-Philippe sous-directeur de l'intérieur et des travaux publics de 1^{re} classe pour l'arrondissement de Blida. Il est réélu au consistoire le 28 juillet 1846⁹.

Le 30 octobre 1846, Isaac Sol n'assiste pas à la séance du consistoire au cours de laquelle le pasteur Jean François Sautter est révoqué après un long et douloureux débat et l'énumération de nombreux griefs. En attendant

7. Alfred NETTEMMENT, *Histoire de la conquête d'Alger*, Paris-Lyon : Lecoffre fils et Cie, 1867, p. 305.

8. Christophe NOUVEL, *La présence protestante en Algérie au temps de la colonisation française*, thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, 1958, p. 9-10 ; André ENCREVÉ (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, t. 5 : « Les protestants » (DMRFC 5), Paris : Beauchesne, 1993, « Napoléon Roussel », p. 429-431.

9. Jean VOLFF, « L'apôtre de l'Algérie : le pasteur alsacien Jacques Timothée Dürr (1796-1876) », *RHP* 4 (2019), p. 133-148 ; *Le courrier du dimanche*, journal du protestantisme dans l'Afrique du nord, numéro du centenaire, p. 4 ; *Moniteur algérien* août 1845 ; ANOM 208 APOM/33, registre n° 3, séance du 28 juillet 1846 ; J. VOLFF, *L'Église protestante mixte d'Algérie (1830-1908)*, p. 64-65.

la confirmation du roi, J. F. Sautter est suspendu et J. T. Dürr désigné comme pasteur intérimaire d'Alger. Le Gouverneur général, le maréchal Bugeaud, réagit vigoureusement par un arrêté du 14 novembre, qui suspend le consistoire d'Alger et nomme un consistoire provisoire composé du pasteur Sautter et de MM. Sol et Brown, soit un haut fonctionnaire et un magistrat qui n'avaient pas participé à la séance incriminée¹⁰. Isaac Sol assume la fonction de trésorier de ce consistoire provisoire. Avec Thomas Brown et l'aide du pasteur Rodolphe Cuvier, président du consistoire luthérien de Paris, alors en mission en Algérie pour le Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg, il parvient à trouver une issue au conflit en obtenant la démission du pasteur Sautter. Par un arrêté du 15 janvier 1847, le Gouverneur général en prend acte, rapporte son arrêté précédent et rétablit le consistoire protestant d'Alger dans ses fonctions. Ce dernier, en vue d'assurer la paix dans l'Église, décide le lendemain de démissionner collectivement. Isaac Sol ne se représente pas aux élections qui suivent le 26 janvier, sous la présidence du pasteur Cuvier¹¹.

Isaac Sol poursuit sa carrière en Algérie, successivement comme membre du Conseil du contentieux de la colonie (1847) puis percepteur. À la retraite, il se retire en métropole et meurt le 8 avril 1876, à Versailles. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Il s'était marié le 22 août 1843, à Strasbourg, avec Julie, Fanny, Mathilde Alpy, née le 3 juin 1816 à Strasbourg, fille de Jean François Alpy, maréchal de camp, officier de la Légion d'honneur, et de Julie Brakenhoffer¹². Le couple a eu trois enfants, Gabrielle Mathilde Fatima (1846-1895), Gaston Edouard Adolphe (1847-1922) et Adrienne (1849-1940), qui épouse Frédéric Velten (1832-1888), chirurgien à Versailles, fils du pasteur Michel Velten, inspecteur ecclésiastique de Wissembourg. Gaston Sol intègre l'école de Saint-Cyr et fait carrière au 1^{er} Régiment de tirailleurs algériens de 1876 à 1882, puis au 95^e RI à Bourges. À la retraite il se fixe à Alger avec le grade de chef de bataillon. Il était officier de la Légion d'honneur¹³.

10. ANOM 208 APOM/33, registre n° 4, séance du 30 octobre 1846; registre n° 5, arrêté du Gouverneur général du 14 novembre 1846.

11. *Ibid.*, registre n° 5, séances du consistoire provisoire des 12, 16 et 26 janvier 1847, arrêté du Gouverneur général du 15 janvier 1847.

12. AD Bas-Rhin, État civil, Strasbourg, mariages, 1843.

13. Base Léonore, notice LH/2531/59.

II. *Thomas BROWN (R)*

Thomas Brown est né le 20 mars 1809 à Bordeaux, au sein d'une vieille famille écossaise protestante. Son père, John Lewis Brown, né à Copenhague le 2 décembre 1769, armateur, propriétaire de vignoble et négociant à Bordeaux, avait épousé à Bordeaux courant 1791 Elisabeth Skinner, fille de l'associé de son oncle Robert Fenwick qui l'avait élevé.

Après des études de droit, Thomas Brown s'inscrit au barreau de Bordeaux et exerce comme avocat. La ruine de sa famille en 1840 le conduit à changer d'orientation. Le 12 janvier 1841, il est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Bordeaux, puis, le 20 novembre 1842, muté comme juge adjoint au tribunal de première instance d'Alger. Il accomplit toute sa carrière en Algérie, successivement comme juge, puis juge d'instruction à Alger, président du tribunal de première instance de Blida (1848), vice-président de celui d'Alger (1851), conseiller (1852) puis président de chambre (1865) à la cour d'appel d'Alger. Il est admis à la retraite le 11 novembre 1875¹⁴.

Durant son séjour à Alger il fut, tout au long de trente années de mandats, l'un des membres laïcs les plus actifs du consistoire et de la paroisse d'Alger, y exerçant des responsabilités importantes et y jouissant d'une grande influence.

Il est élu au consistoire pour la première fois le 31 janvier 1843, alors qu'il vient tout juste de s'installer à Alger, et il est investi sans délai de la fonction de trésorier. Il approuve et signe en 1844 le « Mémoire sur les espérances de l'Église protestante en Algérie » rédigé par les pasteurs Sautter et Dürr. En avril 1846 l'assemblée le charge d'une mission importante auprès du comte Guyot, directeur des affaires civiles, pour faire progresser les questions des écoles privées protestantes et de l'orphelinat protestant. Il est absent aux séances du consistoire des 10 et 30 octobre 1846 au cours desquelles est décidée la destitution du pasteur Sautter, ce qui lui vaut d'être nommé par le maréchal Bugeaud au consistoire provisoire que celui-ci institue, avec MM. Sol et Sautter. Avec le pasteur Cuvier et Isaac Sol, il recherche une issue au conflit qui oppose le consistoire à son président et obtient en janvier 1847 la démission du pasteur Sautter. Le consistoire rétabli par le Gouverneur général, ayant décidé de démissionner collectivement, Brown est réélu le 26 janvier 1847¹⁵.

14. Patrick CABANEL et André ENCREVÉ (dir.), *Dictionnaire biographique des protestants français de 1787 à nos jours* (DBPF), t. I, Paris: Éditions de Paris – Max Chaleil, 2015, « Brown de Colstoun », p. 487 ; *Annuaire rétrospectif de la magistrature XIX^e-XX^e siècles*.

15. ANOM 208 APOM/33, registre n° 2, séance du 31 janvier 1843 ; *ibid.*, registre n° 3, séances des 30 avril et 8 mai 1846 ; *ibid.*, registre du consistoire provisoire n° 5, séances du 14 novembre

Après la révolution de 1848 Thomas Brown, désormais en fonction à Blida, ne se représente pas aux élections du 10 mars 1849. Mais à peine muté comme vice-président au tribunal d'Alger en janvier 1851, il est réélu au consistoire le 3 mars. Courant 1852, il seconde activement les pasteurs Guillaume Monod et Jacques Timothée Dürr pour la fondation de l'orphelinat protestant de Dély-Ibrahim et devient membre du premier comité d'administration de cet établissement, dont il sera plus tard le président. Cette même année il est élu à la commission des finances du consistoire. Le 11 février 1853, le consistoire le charge de diligenter une enquête sur le comportement du pasteur André à Oran. Il rend son rapport le 1^{er} mars et conclut à l'existence de malversations, ce qui mènera à la destitution de ce ministre¹⁶.

Thomas Brown devient vite le juriste de référence du consistoire. Il prend une part importante aux débats préparant la réforme des structures de 1859. Il fait partie de la commission créée en juillet 1855 à cet effet et il en devient le rapporteur. Début novembre, il présente à l'assemblée le projet de constitution d'une « Église chrétienne protestante unie d'Algérie » qui est adopté et qui servira en partie de base au décret du 14 septembre 1859. En 1858, il est encore sollicité pour la révision du règlement intérieur de l'orphelinat de Dély-Ibrahim, puis en 1860 pour rédiger le règlement du conseil presbytéral d'Alger. Le 21 mars 1859, il est réélu et en février 1861 vote en faveur de Pierre Mouline, candidat au poste de troisième pasteur d'Alger¹⁷.

Après vingt ans de loyaux services, il démissionne de la présidence du comité d'administration de l'orphelinat le 10 janvier 1861 et du consistoire le 30 août 1862. En dépit des demandes insistantes de ses collègues, il maintient fermement sa démission. Il est pourtant réélu au comité d'administration de l'orphelinat dès le 4 mai 1863, puis au consistoire par la paroisse d'Oran en octobre 1863, ce qui est révélateur de son influence au sein de l'Église d'Alger, mais aussi de l'ensemble de l'Église d'Algérie¹⁸.

1846 et du 26 janvier 1847; *Mémoire sur les espérances de l'Église protestante en Algérie et sur les moyens de les réaliser*, Alger: Imprimerie de A. Bourget, 1844, signé de tous les membres du consistoire.

16. ANOM 208 APOM/33, registre n° 4, séances du 10 mars 1849 et du 3 mars 1851, 5 et 7 juin 1852 et 1^{er} mars 1853; Guillaume Monod, membre atypique de la célèbre tribu, fils, frère et oncle de pasteurs, a lui-même été pasteur d'Alger et président du consistoire de 1849 à 1853.
17. ANOM 208 APOM/34, registre n° 6, séances des 5 juillet, 1^{er} août, 5 et 6 novembre 1855, 5 octobre 1858, 21 mars et 18 décembre 1859, 18 janvier 1860; Archives de l'inspection luthérienne de Paris (AILP), carton n° 1, lettre de M. Dürr à l'inspecteur Meyer du 22 février 1861.
18. ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séances des 10 janvier 1861, 30 août et 21 octobre 1862, 4 mai et 28 octobre 1863.

Courant juin 1865, une nouvelle commission est créée dont Thomas Brown est le seul laïc aux côtés de trois pasteurs, pour réfléchir à nouveau sur le statut de l'Église. Elle rend son rapport très rapidement et demande l'introduction du suffrage universel pour les élections des conseils presbytéraux et l'élection des délégués laïcs aux consistoires par ces conseils, une composition de ces derniers comprenant tous les pasteurs de la circonscription et un nombre égal de laïcs, enfin l'élection du président par l'assemblée consistoriale. Le consistoire entérine ces propositions, qui seront partiellement prises en compte par le décret du 12 janvier 1867, et vote des remerciements aux membres de la commission. Le 14 mars 1867, en exécution de ce décret, Brown est à nouveau élu au consistoire d'Alger, par la paroisse de cette ville, au titre des représentants réformés, ainsi qu'au conseil d'administration de l'orphelinat¹⁹.

En 1872, l'Église protestante d'Algérie connaît une grave crise institutionnelle, déclenchée par les agissements séparatistes de M. Pierre Mouline, second pasteur réformé d'Alger. Prétendant que la convocation par le Président de la République d'un Synode général réformé et d'un Synode constituant luthérien annule la législation antérieure et usant de procédés irréguliers, Mouline obtient de la majorité du conseil presbytéral mixte d'Alger une délibération par laquelle ce dernier sollicite du ministre sa dissolution et celle du consistoire ainsi que l'élection d'un conseil presbytéral purement réformé. Le 20 février, Brown et Wolters contestent cette argumentation juridique fallacieuse et le consistoire décide le maintien du *statu quo* et l'ajournement des élections des représentants aux synodes. Le 6 mars suivant, apprenant que Mouline poursuit ses manœuvres et organise des élections pour constituer un conseil presbytéral réformé, le consistoire lui demande de démissionner, «faute de quoi il est destitué de ses fonctions». Thomas Brown ne vote pas cette délibération tout en déclarant s'opposer aux agissements du pasteur Mouline et intervient, au nom des droits de la défense, pour que l'accusé soit préalablement entendu par le consistoire. Il est finalement décidé d'inviter Pierre Mouline à venir s'expliquer avant de prendre une décision définitive. Lors de la séance du 13 mars, le consistoire constate l'absence de Mouline et apprend qu'un conseil presbytéral réformé a été élu à Alger le 9 et s'est réuni le 11. Une motion de destitution est proposée et votée par 9 voix sur 12 présents, en dépit des hésitations de Brown qui semble s'être à nouveau abstenu. Celui-ci est réélu au consistoire par la paroisse d'Alger en juin 1874. Mais, admis à la retraite en novembre 1875, il démissionne et quitte l'Algérie

19. *Ibid.*, registre n° 7, séances des 28 et 29 juin 1865, séance du 14 mars 1867.

pour se retirer à Bordeaux, au grand regret du consistoire qui décide en décembre de lui écrire pour le remercier²⁰.

Thomas Brown avait épousé le 10 juillet 1834 à Bordeaux, Louise Wilhelmine Hovy, née à Bordeaux le 11 août 1814, fille de Henri Nicolas Hovy, négociant, consul des Pays-Bas, chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie Johnston, demeurant 102 quai des Chartrons. Le couple a eu deux fils, Louis Henri, né le 8 avril 1835 à Bordeaux, futur vice-amiral et grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 19 avril 1924, et Henri Nathaniel, né le 27 septembre 1848 à Alger, futur chef de bataillon et chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Bordeaux le 14 octobre 1911. Par décret du 16 novembre 1878, ces deux fils ont été autorisés à prendre pour patronyme Brown de Colstoun²¹.

Thomas Brown est mort à Bordeaux le 11 juillet 1894. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 11 août 1859. Le professeur Charles Henri Boegner, en mission en Algérie pour le compte du Directoire, avait noté en 1857 qu'il était l'un des trois membres du consistoire les plus équitables à l'égard des luthériens²².

III. Charles Guillaume Ferdinand Théodore WOLTERS (CA)

Charles Guillaume Wolters est né le 10 novembre 1813 à Brunswick (Allemagne), fils de Jean Charles Conrad Wolters et de Jeanne Caroline Frédérique Plockhorst, tous deux décédés à Brunswick respectivement les 24 avril et 28 juillet 1835. Il fait partie de ces nombreux Allemands souvent protestants venus s'établir en Algérie après la conquête française, qui y firent souche. Il arrive à Alger au début des années 1840 et sera naturalisé français par décret du 23 août 1858. Il est rejoint plus tard par son frère aîné Charles Edouard Wolters, commerçant, veuf de Jeanne Sophie Mathilde Edwige Weber, accompagné de sa seconde épouse Jeanne Henriette Dorothee Schulz et de ses enfants, Jeanne Caroline Sophie Dorothee Alwin, Charles Guillaume

20. *Ibid.*, registre n° 7, séances des 20 février, 6 et 13 mars 1872; ANOM 208 APOM/35, registre n° 8, séances du 4 juin 1874 et du 28 décembre 1875; Emile ROCHEBLAVE et Jacques Timothée DÜRR, *L'Église réformée d'Alger et le pasteur Mouline*, 1^{re} partie, 1872, et 2^e partie, 1873, BPF, Ms n° 831.

21. Bordeaux, État civil, mariages, 1834, acte n° 302; DBPF, t. I, «Brown de Colstoun», p. 487-488; Base Léonore, notices LH/376/41 et LH/376/40.

22. Bordeaux, État civil, décès, 1894, acte n° 800 concernant Thomas Brown de Colstoun; Base Léonore, notice LH/376/38; ADBR 2V 113, rapport de M. Boegner au Directoire du 7 septembre 1857.

Théodore Herman, Charles Edouard Hugo et Jeanne Albertine Henriette Mathilde, tous nés à Brunswick²³.

Docteur en médecine, Charles Guillaume Ferdinand Théodore Wolters est élu au consistoire d'Alger lors du renouvellement du 11 décembre 1843. Il vient d'arriver en Afrique, est luthérien, encore célibataire, et a tout juste 30 ans. Il se montre un membre actif au cours de ses nombreux mandats, interrompus par plusieurs démissions individuelles ou collectives, suivies de réélections. À l'occasion d'un renouvellement du bureau du consistoire, il est élu archiviste le 12 février 1846. C'est lui qui propose à l'assemblée d'instaurer un service divin en allemand à Alger, proposition qui est adoptée. Le dimanche 5 avril, il assiste à une scène affligeante à l'issue du culte en allemand, le pasteur Sautter ayant parlé au pasteur Dürr d'une manière offensive et il en rend compte au consistoire le 9, lequel vote une motion de censure contre Sautter²⁴.

Divers incidents opposent le pasteur Sautter aux membres laïcs du consistoire, dont Charles Wolters, qui se plaint en avril 1846 d'avoir été traité de « polisson », de « misérable » et de « drôle » par ce ministre, lequel aurait même levé la main sur lui. Il se joint donc à ses collègues en octobre pour mettre à l'ordre du jour la question du président. Il vote la délibération par laquelle l'assemblée destitue Sautter et, en attendant la sanction royale, le suspend de ses fonctions. Le consistoire, suspendu puis rétabli par le maréchal Bugeaud, ayant démissionné collectivement, Wolters est réélu le 26 janvier 1847 et son mandat d'archiviste renouvelé. C'est encore lui qui, tenant compte de la vacance prolongée du poste pastoral d'Alger, propose en octobre 1847 et obtient que le pasteur Dürr, de la Confession d'Augsbourg, assure officiellement l'intérim de la présidence du consistoire²⁵.

Faisant suite à une démission collective des dix membres laïcs restants après la révolution de 1848, Charles Wolters est réélu le 10 mars 1849 et entre à la commission des finances où il restera de nombreuses années. Dès lors il s'implique dans la création de l'orphelinat protestant. En juin, il propose de louer une maison à Alger pour loger les orphelins en attendant de trouver un domaine rural mieux adapté. Au premier trimestre 1851, à la demande

23. ANOM, Alger, État civil, mariages, 1844, acte n° 79, 1861, acte n° 187 et 1874, acte n° 291 ; Alger, État civil, décès, 1872, acte n° 50 ; Mustapha, État civil, Mariage, acte n° 13.

24. ANOM 208 APOM/33, registre n° 2, séances du 11 décembre 1843 et du 12 février 1846 ; *ibid.*, registre n° 3, séance du 9 avril 1846.

25. AILP, carton n° 1 (1839-1890), lettre de M. Wolters à ses collègues du consistoire du 10 avril 1846 ; ANOM 208 APOM/33, registre n° 4, séances des 10 et 30 octobre 1846 et du 8 octobre 1847 ; *ibid.*, registre n° 5, séance du 16 janvier 1847.

du consistoire, il visite le camp militaire désaffecté de Dély-Ibrahim. Constatant que cet établissement et surtout son terrain sont favorables à l'installation de l'orphelinat, il incite l'assemblée à en demander la concession gratuite au préfet qui l'accorde. Celle-ci obtenue, Wolters participe à l'installation de l'orphelinat, à l'adoption des statuts de cet établissement, est élu au conseil d'administration et en deviendra par la suite président. Puis il intervient pour obtenir une maison domaniale, rue Regnard, à Alger, afin de loger provisoirement les orphelines. Il est alors l'unique représentant luthérien au consistoire d'Alger mais le professeur Boegner le considère comme « tout dévoué aux réformés ». Un ancien de la paroisse luthérienne de Douéra s'en plaint même dans une lettre à l'Empereur, le qualifiant de « notable intrigant » qui domine le consistoire depuis douze ans. Réélu le 6 mai 1853, Wolters devient membre d'une commission chargée de l'acquisition de la ferme Mazères, destinée à agrandir l'orphelinat²⁶.

En août 1857, n'approuvant pas le nouveau règlement de l'orphelinat adopté par le consistoire, il démissionne de tous ses mandats. Mais en novembre 1860, suite à la réforme de 1859, il est réélu à cette assemblée par la paroisse d'Oran. L'année suivante, il propose au consistoire de solliciter une modification du décret de 1859 pour permettre au pasteur luthérien d'accéder à la présidence. Un élu réformé s'oppose à cette initiative et en obtient le rejet. Par contre le 20 août 1861, Wolters fait voter par le consistoire une demande d'augmentation du traitement de tous les pasteurs d'Algérie²⁷.

Fin 1862, six membres du conseil d'administration de l'orphelinat déposent une plainte contre lui. Comme il était absent à cette séance, l'affaire est renvoyée. Charles Wolters conteste cette plainte par écrit et diffuse son rapport sur la situation de l'orphelinat à ses amis. À la séance du 30 avril 1863, il déplore le système d'administration de cet établissement, l'absence de contrôle, les affrontements violents et injurieux et les décisions prises parfois à la minorité. Son rapport n'étant toujours pas discuté, il donne à nouveau sa démission du consistoire. Peu après, le pasteur Dürr se démet de sa fonction de président et le conseil d'administration est entièrement renouvelé. En mai, la démission de M. Wolters est acceptée. Le consistoire envisage de reconnaître les services rendus par celui-ci comme fondateur de l'orphelinat,

26. *Ibid.*, registre n° 4, séances des 10 mars, 5 avril et 15 juin 1849, 24 février 1851, 11 février, 5 et 7 juin et 1^{er} novembre 1852, 12 août 1853; AD Bas-Rhin 2V 113, rapport au Directoire de M. Boegner; AD Bas-Rhin 2V 353, lettre de M. Siegelé, ancien de Douéra, à l'Empereur du 30 avril 1856; J. VOLFF, *L'Église protestante mixte d'Algérie (1830-1908)*, p. 226-240.

27. ANOM 208 APOM/34, registre n° 6, séance du 20 août 1857; *ibid.*, registre n° 7, séances du 19 novembre 1860, du 2 avril et du 20 août 1861.

mais Brown, nouveau président du conseil d'administration, s'y oppose, reprochant à M. Wolters de se conduire en ennemi des orphelinats depuis qu'il n'en est plus le président²⁸.

Réélu au consistoire en 1866 par la paroisse d'Alger et nommé secrétaire, puis renouvelé en 1870 et à nouveau investi de la charge de secrétaire en 1871, le docteur Wolters soutient la motion du consistoire de Montbéliard qui prône la fusion des deux Églises protestantes, mais il n'est pas suivi par l'assemblée. Il va encore jouer un rôle influent lors du coup d'État ecclésiastique mené par le pasteur Mouline en 1872. Au cours de la séance du consistoire du 20 février 1872, il conteste l'analyse juridique de Mouline, car seul un texte explicite peut abroger d'autres textes explicites et non une simple convocation de synodes. Il estime que Pierre Mouline s'est placé en dehors de toute légalité. Au cours de la séance suivante du 6 mars, il constate que la modération dont avait fait preuve le consistoire a été taxée de faiblesse par les soutiens de Pierre Mouline et vote la destitution de ce pasteur. Le 13 mars, il énumère les fautes graves perpétrées depuis la dernière séance et s'élève contre l'élection d'un nouveau conseil presbytéral de la paroisse d'Alger, entièrement réformé, en violation des textes en vigueur, et propose de confirmer la décision de destitution du ministre rebelle. Il vote encore en faveur de cette résolution. Le 26 avril, il s'élève contre les calomnies répandues sur les Alsaciens-Lorrains d'Algérie, accusés d'être des ennemis de la France dans un courrier anonyme adressé au Gouverneur général. Il n'hésite pas à déclarer que ces calomnies proviennent probablement de Mouline et vote la motion proposée par Thomas Brown, les repoussant vigoureusement. Enfin en septembre, le consistoire approuve le document rédigé par les pasteurs Rocheblave et Dürr et Charles Wolters, secrétaire du consistoire, intitulé « Le consistoire d'Alger et le pasteur Mouline » et décide son envoi au synode général et au ministre. Wolters décède brutalement à Alger, le 2 novembre 1875 et le consistoire charge son bureau de le représenter aux obsèques²⁹.

Charles Wolters s'était marié une première fois à Alger, le 16 avril 1844, avec Antonia Raphaéla Félin, née à Mahon (Minorque) le 21 novembre 1827, dont il eut cinq enfants, tous nés à Alger : Charles Hermann le 13 octobre

28. *Ibid.*, registre n° 7, séances des 21 octobre et 11 décembre 1867, 30 avril, 2, 4 et 5 mai 1863.

29. *Ibid.*, séances du 17 avril 1866 et du 1^{er} juin 1870, des 20 février, 6 et 13 mars, 26 avril 1872 ; AILP, carton n° 1, procès-verbal d'élection des trois délégués au synode de l'Église de la Confession d'Augsbourg du 3 novembre 1871 ; AD Bas-Rhin, 2V 353, rapport sur l'état de la paroisse de Cherchell ; ANOM 208 APOM/35, registre n° 8, séance du 23 septembre 1873 ; BPF, Ms n° 831 ; ANOM, État civil, Alger, décès, 1875, acte n° 1521 ; ANOM 208 APOM/35, registre n° 8, séance du 3 novembre 1875.

1845, Caroline Raphaéla Mathilde le 12 novembre 1847, Charles Bruno le 19 octobre 1850, Charles Alfred le 26 janvier 1852 et Alfred Charles le 29 mars 1855, qui sera médecin comme son père. Veuf, le docteur Charles Wolters se remarie à Dély-Ibrahim le 11 février 1871 avec sa nièce, Jeanne Albertine Henriette Mathilde Wolters, dont il eut encore une fille, Wilhelmine Marguerite, née à Alger le 28 mai 1874³⁰.

D'un caractère entier et impulsif, comme l'illustrent ses nombreuses démissions, Charles Wolters était au fond un esprit tolérant, un partisan de l'union des deux confessions comme le prouve son action au sein du consistoire, ce qui lui valut les critiques de certains luthériens.

IV. François Ernest Henri de CHABAUD-LATOURE (R)

François de Chabaud-Latour est né à Nîmes, le 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804), fils d'Antoine Georges François, baron de Chabaud-Latour (1769-1832), et de Julie Verdier de Lacoste. Il a un frère aîné, Hippolyte (1795-1856), qui sera officier, membre de la Légion d'honneur et épousera Pauline Beck, une luthérienne du pays de Montbéliard. Leur père, ancien officier au régiment de Rohan-Infanterie, puis commandant de la Garde nationale de Nîmes, avait été arrêté sous la Terreur, condamné à mort et s'était évadé et réfugié en Suisse. Il fit ensuite carrière dans les assemblées du Consulat, de l'Empire et de la Restauration comme député du Gard jusqu'en 1831. Entré à l'École polytechnique, le jeune François en sort 7^e en 1820, puis intègre l'école d'application du Génie à Metz dont il sort major en 1821 et devient officier de cette arme³¹.

Capitaine en 1830, à 26 ans, il fait partie comme Isaac Sol, de l'expédition d'Alger et débarque à Sidi-Ferruch le 14 juin, sous le commandement du général comte de Bourmont. Il prend part activement à la prise du Fort L'Empereur, entre dans la Casbah le 5 juillet, puis va occuper Blida. Nommé

30. ANOM, État civil, Alger, mariages, 1844, acte n° 79 et État civil, Dély-Ibrahim, mariages, 1871, acte n° 2; État civil Alger, naissances, 1845, acte n° 853, 1847, acte n° 1181, 1850, acte n° 1020, 1852, acte n° 94, 1855, acte n° 319 et 1874, acte n° 744; Sont témoins à ces actes des amis et alliés, membres du consistoire d'Alger, tels Jean Zwicker, entrepreneur de peinture, Henri Rieken, négociant et consul des villes libres et Hanséatiques, le pasteur Emile Rocheblave, James Monck-Jackson, ingénieur, et Théodore Fubert, conducteur des Ponts et Chaussées.

31. « Chabaud-Latour », *DMRFC* 5, p. 120-121 et *DBPF*, t. I, p. 623; PRÉVOTS et ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française (DBF)*, Paris: Letouzey & Ané, 1959, t. 8, « Chabaud-Latour », col. 113-115.

chevalier de la Légion d'honneur et officier d'ordonnance du duc d'Orléans, il accompagne celui-ci pendant la campagne de Belgique où il participe à la prise d'Anvers, puis en Algérie en 1835 où il prend part aux combats de Mascara et de Tlemcen. Toujours avec le prince, il retourne en Afrique en 1839 et en 1840 et participe aux combats des Portes de Fer et de Médéa. Entre-temps il a été élu député du Gard le 4 novembre 1837, siège qu'il conservera jusqu'en 1848. Favorable à la Monarchie de Juillet, il soutient la politique de François Guizot. De 1840 à 1846, il conçoit, fait adopter et participe à la construction des nouvelles fortifications de Paris. En 1845, à la demande des présidents des consistoires réformé et luthérien de Paris, il intervient auprès des ministres de la Guerre et de l'Instruction publique et des cultes en faveur des écoles protestantes d'Algérie, de la création de nouveaux oratoires à Bône, Blida et Cherchell et de la nomination d'un pasteur de langue allemande à Alger. Après la mort du duc d'Orléans en 1842, il devient en 1845 aide de camp de son fils, le comte de Paris, et le 24 février 1848, aux côtés de la duchesse d'Orléans, tente en vain de faire reconnaître ce dernier comme roi par la chambre des députés. Il démissionne alors de l'armée³².

Réintégré dans le corps des officiers après le coup d'État du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, François de Chabaud-Latour sert à Amiens puis à Grenoble. Colonel en 1852, il est nommé commandant du Génie en Algérie et promu général de brigade en 1853. Il est dès lors membre, en cette qualité, du Conseil supérieur d'administration du Gouvernement général. En mars 1853, le consistoire d'Alger lui demande d'accompagner le pasteur Guillaume Monod pour une démarche auprès du Gouverneur général, le maréchal Randon, un réformé comme eux, et le 6 mai il est élu délégué laïc au sein de cette assemblée. Il sera considéré par les luthériens comme l'un des trois membres les plus équitables du consistoire. Il soutient alors la création d'une école protestante à Douéra, demandée par les pasteurs Dürr et Roth. Il fait partie en 1854 de la commission chargée d'étudier, avec l'architecte de la ville, la question de l'orgue du temple de la rue de Chartres. Le 6 mars 1855 il se fait l'écho auprès du consistoire des souhaits de la comtesse Randon, après visite de l'école protestante de Douéra, en vue d'une séparation des filles et des garçons. Le 1^{er} mai il est élu au conseil d'administration de l'orphelinat de Dély-Ibrahim, et le 5 juillet il est nommé à la commission chargée de donner un avis sur l'éventuelle réforme du statut de l'Église protestante d'Algérie où il travaille avec Brown,

32. Alexandre GOURDON et Vincent ROLIN, *Dictionnaire des généraux du Second Empire*, op. cit., p. 158-160; ANOM 208 APOM/33, registre n° 3, séance du 28 octobre 1845.

Wolters, Ulrich, Dumoulin et les pasteurs d'Alger. Les 5 et 6 novembre, le consistoire débat sur le projet préparé et Chabaud-Latour vote en sa faveur après avoir fait reconnaître le droit du Directoire de nommer les pasteurs luthériens d'Algérie, conformément au décret du 26 mars 1852³³. Le général est présent au Conseil supérieur d'administration du Gouvernement général lorsque, sous la présidence du maréchal Randon, celui-ci examine le projet du consistoire les 5 et 22 décembre 1856. Il soutient ce projet mais s'oppose au rapporteur Tassin qui propose un article faisant de l'Église protestante d'Algérie une véritable Église unie – un texte beaucoup trop doctrinal selon lui – et il en obtient le retrait³⁴.

François de Chabaud-Latour est réélu au consistoire le 26 janvier 1857 et en mars, depuis Paris où il a dû se rendre, il envoie 220 F pour l'orphelinat. Le 7 avril il est réélu au conseil d'administration de cet orphelinat. Alerté par l'inspecteur ecclésiastique Rodolphe Cuvier, puis par le Directoire, sur la situation à la prison de Bône, il intervient auprès du commandant de celle-ci et auprès du Gouverneur général pour faire cesser les entreprises hostiles et les entraves multiples de l'aumônier catholique, permettant ainsi au pasteur Charles Frédéric Boegner d'y exercer normalement son ministère. Cette même année, il participe à la campagne de Kabylie qui achève la conquête de l'Algérie. En 16 jours, il fait construire la route stratégique de Tizi-Ouzou à Souk-el-Arba et, en quatre mois, Fort Napoléon, futur Fort National. Promu général de division en 1857, il est rappelé en France à la fin de l'année et nommé inspecteur général du Génie. Le consistoire lui fait connaître son unanime satisfaction et le nomme membre honoraire³⁵.

Retraité, le général de Chabaud-Latour poursuit néanmoins un brillant destin en métropole. Le Gouvernement le nomme au Conseil central des Églises réformées en 1859 et il est élu la même année au consistoire réformé

33. ANOM 208 APOM/33, registre n° 4, séances des 29 mars et 6 mai 1853; ANOM 208 APOM/34, registre n° 6, séances des 18 septembre 1854, 6 mars, 1^{er} mai, 5 juillet, 5 et 6 novembre 1855; AD Bas-Rhin 2V 353, lettre du pasteur Roth au Directoire du 17 janvier 1854; *Recueil officiel des actes du Directoire et du consistoire général de la Confession d'Augsbourg en France* (RO), t. 22, 1867 (années 1866-1867), p. 154.

34. ANOM GGA 3F 40, séances du conseil supérieur d'administration du Gouvernement général des 5 et 22 décembre 1856; Le consistoire d'Alger refusait l'application en Algérie du décret de 1852 qui avait transféré au Directoire le droit de nomination des pasteurs. Se prétendant réformé, ce consistoire entendait conserver ce pouvoir de nomination pour tous les pasteurs d'Algérie, d'où une crise entre Strasbourg et Alger qui durera jusqu'en 1859.

35. ANOM 208 APOM/34, registre n° 6, séance du 4 novembre 1857; AD Bas-Rhin, 2V 353, lettre de l'inspecteur Rodolphe Cuvier au Directoire du 27 mars 1857 et rapport du pasteur Charles Frédéric Boegner audit inspecteur du 21 avril; *DBF*, t. 8, « Chabaud-Latour ».

de Paris. Il y défend les positions des évangéliques et devient membre de diverses sociétés créées par ceux-ci, comme la Société biblique de France fondée en 1864 dont il prend la présidence en 1868. En 1870, rappelé à l'activité, il dirige le service du Génie pendant le siège de Paris par les Prussiens. En 1871, il est à nouveau élu député du Gard, siège au centre-droit et devient vice-président de l'Assemblée nationale. Il vote contre l'amendement Wallon et la constitution. Il est nommé inspecteur général de l'École polytechnique en 1872 et membre du Conseil supérieur de la Guerre. Toujours en 1872, il siège au Synode général de l'Église réformée comme délégué de l'Église de Paris. Là encore il soutient Guizot. Courant 1873, il siège au Conseil de Guerre présidé par le duc d'Aumale, qui condamne le maréchal Bazaine pour trahison. Il est ministre de l'Intérieur et des cultes de juillet 1874 à mars 1875 et, en 1877, devient sénateur inamovible, tout en président le conseil général du Gard de 1874 à 1878. Il décède en son domicile, 41 rue La Boétie à Paris, le 10 juin 1885, des suites d'une chute dans un escalier. Ses obsèques ont lieu le 13, au temple réformé du Saint-Esprit, et l'inhumation au cimetière du Père Lachaise³⁶.

Il avait épousé à Grenoble, le 10 octobre 1831, Hélène Joséphine Mathilde Perier (1812-1895), nièce de Casimir Perier, alors président du conseil des ministres. Le couple a six enfants, dont trois deviendront adultes : Edouard (1837-1867), sans postérité, Arthur Henri Alphonse (1839-1910) qui sera officier, maire de Thauvenay, conseiller général, député du Cher, chevalier de la Légion d'honneur et qui aura trois fils, Georges, Raymond et Maurice, ainsi que Marie-Joséphine (1842-1860).

Le baron François de Chabaud-Latour était grand-croix de la Légion d'honneur, grand-croix de l'Aigle blanc (Russie), commandeur du Nicham (Tunisie), officier de l'ordre de Léopold de Belgique et officier de l'instruction publique.

V. *Johann Carl Wilhelm HONSZ (CA)*

Johann Honsz est né à Hambourg le 13 mars 1820. Il est le fils de Fedde Honsz, menuisier, et de Frédérika, Henrietta Gebetha Palm. Arrivé en Algérie au cours de la première moitié du XIX^e siècle, il se fixe à Alger où il monte un négoce qui prospère rapidement. Il est alors investi de la fonction de consul

36. *DMRFC* 5, p. 120-121 ; *DBPF*, t. 1, p. 623 ; *Dictionnaire des généraux du Second Empire*, *op. cit.*, p. 158-160 ; Michel RICHARD, « Notices sur les quatorze sénateurs inamovibles d'origine protestante », *BSHPF* 137 (1991), p. 270-274 ; Base Léonore, cote LH/464/22.

des « villes libres et anséatiques [*sic*] », avec la mission de défendre les intérêts commerciaux de cette ligue et d'en protéger les ressortissants, lui-même bénéficiant de l'extra-territorialité. À cette époque les consuls étrangers résidaient rue des consuls à Alger et aux alentours de cette rue où se trouvent leurs bureaux. Johann Honsz conserve cette fonction jusqu'à son décès en 1885³⁷.

À l'occasion d'un renouvellement partiel, Johann Honsz est élu au consistoire d'Alger le 10 février 1852 où il siège notamment aux côtés de Brown et Wolters et du gérant du consulat de Danemark, Hermann Christian Hoskiaer, futur consul de Prusse. Il a 32 ans. C'est au cours de cette année que le consistoire installe définitivement son orphelinat à Dély-Ibrahim. L'année suivante, Honsz est présent lorsque le consistoire décide de destituer le pasteur André d'Oran. Il est réélu en 1863 par la paroisse d'Alger, à titre de luthérien³⁸.

En 1864, le conseil presbytéral d'Alger est relevé de ses fonctions par arrêté ministériel et remplacé par une commission provisoire composée des trois pasteurs de la paroisse et de quatre membres laïcs du consistoire. Celui-ci désigne à cet effet Brown, Bruch, Joly et Honsz, soit un magistrat, un médecin et deux consuls. L'année suivante, quoique luthérien, Johann Honsz prend le parti du pasteur réformé Pierre Mouline qui revendique la présidence du consistoire pour l'année 1866 alors que celle-ci aurait dû revenir légalement au pasteur de la Confession d'Augsbourg J. Th. Dürr. Il est présent lors de la séance du 17 avril 1866, qui prend acte de la décision du ministre en faveur de Dürr et qui, dans un souci d'apaisement, valide les décisions prises sous la présidence de Mouline en janvier et février. Au cours de la même année, il prend part à l'adoption définitive du projet de réforme des statuts de l'Église qui prévoit trois consistoires composés des pasteurs et d'un nombre double de laïcs élus par les conseils presbytéraux, l'élection de ces conseils par l'ensemble des membres inscrits de la paroisse et l'élection par les consistoires de leurs présidents³⁹.

37. La Hanse est une puissante ligue de ports de la Baltique mais, au début du XIX^e siècle, elle ne regroupe plus que les villes de Lübeck, Brême et Hambourg; Joëlle REDOUANE, « La présence anglaise en Algérie de 1830 à 1930 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* 38 (1984), p. 15-36; Ferry de GOEY, « Les consuls et les relations internationales au XIX^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée* 93 (2006), p. 61-75.

38. ANOM 208 APOM/33, registre n° 4, séances des 11 février 1852 et 6 avril 1853; ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séance du 28 octobre 1863.

39. ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séance du 20 décembre 1864; *ibid.*, séances des 22 décembre 1865 et 17 avril 1866; AD Bas-Rhin, 2V 353, lettre du pasteur Dürr et procès-verbal de la séance du consistoire d'Alger du 20 avril 1866.

Après la réforme de 1867, Honsz est réélu au consistoire d'Alger par la paroisse dudit lieu, au titre de la Confession d'Augsbourg. En août 1869, le secrétaire du consistoire ayant démissionné, il est désigné pour le remplacer à titre provisoire, puis confirmé en décembre pour l'année 1870. Fin 1872, après vingt ans de mandats, Honsz démissionne du consistoire et est remplacé par Lauth, conseiller à la cour d'appel, lui aussi luthérien⁴⁰.

Johann Carl Wilhelm Honsz, demeurant alors 3 rue de la Poste à Alger, avait épousé à la mairie d'Alger, le 26 mars 1859, Marie Catherine Bisch, née à Alger le 3 juillet 1835, fille de François Antoine Bisch, entrepreneur des travaux du Génie, et d'Anne Catherine Müller. Le couple a eu un fils, Louis Edouard Aimé, né le 3 janvier 1860 à Alger et décédé dans cette même ville, 6 rue du Divan, le 8 janvier 1890. Johann Carl Wilhelm Honsz est lui-même mort à Alger, le 10 septembre 1885, au 7 rue du Divan, étant toujours négociant et consul des villes Hanséatiques⁴¹.

VI. Anatole de VIVÈS (CA)

Né le 18 floréal an X (1^{er} mai 1802) à Ecueil (Marne), Anatole de Vivès est le fils de Thomas François de Vivès (1744-1824), propriétaire, et d'Anne Sophie Cliquot de Blervache, descendante des anciens seigneurs d'Ecueil. L'un de ses frères, Alphonse, né le 22 septembre 1796, sera receveur de l'enregistrement puis conservateur des hypothèques ; un autre, Hippolyte, né le 1^{er} janvier 1801, sera négociant, adjoint au maire de Reims et chevalier de la Légion d'honneur. Admis à l'école Polytechnique en 1821, Anatole sert dans l'artillerie à partir de 1823⁴².

Capitaine instructeur en garnison à Strasbourg, Anatole de Vivès fréquente la haute société protestante de la cité, puis s'allie à l'une des principales familles luthériennes. Il épouse en effet le 19 juin 1832, Frédérique Elise Cécile de Turckheim, née le 28 juin 1808 à Strasbourg, fille du baron Charles de Turckheim, banquier, et de son épouse, la comtesse Cécile de Waldner de Freunstein. Frédérique était la petite fille du baron Bernard Frédéric de Turckheim, banquier, maire de Strasbourg, député et président du Directoire

40. ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séances des 14 mars 1867, 9 août et 8 décembre 1869 et séance du 17 décembre 1872.

41. ANOM, État civil, mariages, 1859, acte n° 78 ; *ibid.*, naissances, 1860, acte n° 8 ; *ibid.*, décès, 1890, acte n° 63 et 1885, acte n° 2051.

42. Base Léonore, cote LH/2734/20 (Hippolyte), cote LH/2734/16 (Anatole) et cote LH/2734/19 (Fernand).

de l'Église de la Confession d'Augsbourg, décédé en 1831, et la nièce du baron Frédéric de Turckheim, lui aussi banquier, maire de Strasbourg et président du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg. Le couple s'installe 1 rue Brûlée où naît leur fils aîné, Fernand Emmanuel (1834-1904), qui sera lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de la Légion d'honneur. Ce dernier sera élu en 1870 délégué luthérien au consistoire d'Oran, alors qu'il est lieutenant et officier d'ordonnance du général Ranson. Deux autres enfants suivront, Anna en 1836 et Carlos en 1839. C'est l'année où Anatole de Vivès prend une participation à hauteur de 20 000 F, représentant quatre actions, dans la société anonyme « Brasserie de Meinau », dont le principal actionnaire est Charles Schulmeister, ancien contrebandier et espion de Napoléon, et où figurent d'autres notables protestants strasbourgeois. Le 28 avril 1841, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur⁴³.

Plus tard, chef d'escadron, commandant des sapeurs-pompiers de Paris, il est élu membre du consistoire de la Confession d'Augsbourg de Paris de 1846 à 1848, puis réélu en 1850 pour démissionner en 1864. Le 14 mars 1857, colonel d'artillerie de la Garde impériale, domicilié à Versailles, il est promu officier de la Légion d'honneur. Nommé général de brigade, il se voit confier le commandement de l'artillerie en Algérie le 30 octobre de la même année⁴⁴.

Le 18 février 1858, pour succéder au général de Chabaud-Latour rentré en France, Anatole de Vivès est élu au consistoire mixte d'Alger comme membre de la Confession d'Augsbourg.

En mai et juin 1859, il s'absente d'Algérie pour participer à la campagne d'Italie à la tête d'une brigade d'artillerie et est promu le 7 août commandeur de la Légion d'honneur. Le 23 juin, il avait été nommé inspecteur général de l'artillerie en Algérie, poste qu'il occupera jusqu'en 1861.

Le 2 août 1860, en raison des obligations multiples de son commandement, il demande à être remplacé au consistoire d'Alger. Cette demande reste sans suite en raison de la réforme du statut de l'Église alors en cours, et le général est réélu par la paroisse d'Alger le 19 novembre 1860. Le 21 février 1861, il participe à l'élection de Pierre Mouline au troisième poste de pasteur

43. AD Bas-Rhin, État civil, Strasbourg, mariages, 1832, acte n° 175; *ibid.*, naissances, 1836, acte n° 1870 et 1839, acte n° 2090; ANOM 208 APOM/127, registre des délibérations du consistoire d'Oran (1867-1880); *Bulletin des lois, Partie supplémentaire*, 1839, n° 431, p. 617-626, ordonnance royale du 28 avril 1839 autorisant la SA « Brasserie de Meinau ».

44. Michel RICHARD, « Les membres laïques du consistoire luthérien de Paris de 1808 à 1848 », *BSHPF* 127 (1981), p. 647; Alexandre GOURDON, Vincent ROLIN, *Dictionnaire des généraux du Second-Empire*, Paris: Anour, 2015, p. 701.

d'Alger et le 11 juin, sur sa proposition, le consistoire demande pour Mouline au ministre un traitement annuel de 4 000 F, identique à celui des deux autres pasteurs d'Alger. Rappelé définitivement en France, M. de Vivès donne sa démission du consistoire le 12 septembre 1861. L'assemblée l'accepte avec une vive peine et le nomme le jour même membre honoraire⁴⁵.

Courant 1864, Anatole de Vivès passe dans la réserve. Il décède à son domicile parisien, 21 rue de Bourgogne, le 27 mai 1884. Ses obsèques ont lieu en l'église luthérienne de la Rédemption et il est inhumé au cimetière Montparnasse.

Veuf depuis 1846, le général de Vivès s'était remarié à Paris, le 22 février 1848 avec Marie Marguerite Louise Amélie Pourcet de Sahune (1808-1896), veuve de Camille Périer, dont il n'a pas eu d'enfant.

Il était commandeur de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de l'Épée (Suède).

VII. Frédéric Nicolas SCHOUSBOË (CA)

Frédéric Nicolas Schousboë est né à Tanger, le 15 mai 1810. Il est le fils légitime de Peter Kofod Anker Schousboë (1766-1832), consul général de Danemark, botaniste et dessinateur d'histoire naturelle, et d'une Espagnole, Antoinette Fache. Il grandit à Tanger dans un milieu lettré et apprend très tôt de nombreuses langues européennes, ainsi que l'arabe. De 1829 à 1830, il parcourt le Maroc avec une mission scientifique austro-danoise, en qualité d'interprète dessinateur et de naturaliste. À la mort de son père en 1832, il tente en vain de lui succéder comme consul général. Sans situation et sa famille ruinée, il part pour Paris, afin d'entrer au service de la France qui a grand besoin d'interprètes⁴⁶.

En septembre 1837, il s'engage dans la Légion étrangère et devient en 1838 sergent interprète, puis interprète auxiliaire. Il sert de 1837 à 1840 auprès du général Bedeau, d'abord à Bougie où il est utilisé comme intermédiaire avec les rebelles Kabyles. Il suit Bedeau à Blida où il organise une milice indigène pour lutter dans la Mitidja contre la tribu des Hadjouths. À la tête de cette milice, il défend les blockhaus de la ville contre les attaques rebelles. Toujours avec Bedeau, en 1842 il participe aux combats de Sikkak et en 1843

45. ANOM 208 APOM/34, registre des délibérations n° 6 du consistoire d'Alger; ANOM 208 APOM/35, registre n° 7.

46. Alain MESSAOUDI, *Les arabisants et la France coloniale. Annexes, 1780-1930*, Lyon: ENS Éditions, 2015, p. 327-329.

à l'expédition chez les Djâafra, chargeant à la tête des Goums, puis aux entrevues avec le caïd d'Oujda. Il sert ensuite dans la province d'Oran, auprès des généraux Baraguay-d'Hilliers, Cavaignac, Lamoricière, Bugeaud et Pélistier. Il est nommé interprète militaire de 3^e classe en 1840, promu à la 2^e classe en 1842 et à la 1^{re} classe en 1844. En 1845 il est fait chevalier de la Légion d'honneur et assiste en 1847 à la reddition d'Abd-el-Kader qu'il accompagne jusqu'à son embarquement pour la France. Naturalisé français, Frédéric Schousboë est promu le 17 février 1848 interprète principal, grade équivalent à colonel, assorti d'une solde annuelle de 4 000 F, et affecté au Gouvernement général. Assisté du secrétaire pour la langue arabe Si Ahmed El-Badaoui, il occupera ce poste de confiance auprès des Gouverneurs généraux pendant 23 ans et accompagnera le maréchal Randon lors des expéditions de Grande-Kabylie de 1853 à 1857⁴⁷.

À la suite de la réforme introduite par le décret du 14 septembre 1859, le consistoire d'Alger est entièrement renouvelé et, en novembre 1860, la paroisse d'Alger élit Frédéric Schousboë délégué laïc au consistoire à titre de luthérien. Le 21 février 1861 le consistoire procède à l'élection de Pierre Mouline, pasteur à Mostaganem, comme troisième pasteur d'Alger à titre réformé, à la majorité de huit voix sur treize votants, dont celle de Schousboë. Cinq membres élèvent alors une protestation contre cette élection, Mouline ne parlant pas l'allemand. Mais le ministre n'y donne pas suite⁴⁸.

Le 4 mai 1863, Frédéric Schousboë est élu au nouveau conseil d'administration de l'orphelinat protestant de Dély-Ibrahim en compagnie de Brown, du docteur Gros, de Théodore Fubert, conducteur des Ponts et Chaussées, et de Gries-Traut, négociant. Membre sortant en octobre 1863, il n'est pas réélu et c'est Johann Honsz qui lui succède. Mais le 27 juin 1865 il est élu

47. Narcisse FAUCON, *Le livre d'or de l'Algérie*, Alger: Chalamel et Cie, librairie algérienne et coloniale, 1889, p. 496 à 498; Alain MESSAOUDI, *Les arabisants et la France coloniale 1780-1930*, p. 199-207; Laurent-Charles FÉRAUD, *Les interprètes de l'armée d'Afrique*, Alger: Jourdan éditeur, 1876, p. 280-284. Les militaires du Corps des interprètes de l'armée d'Afrique devaient être de nationalité française depuis le décret du 4 février 1854 réformant ce corps. Ils portaient un uniforme de drap bleu roi, avec collet et parements de velours noir, ornés de branches d'olivier et d'un croissant dorés, pantalon en drap bleu céleste avec bande bleu roi, képi bleu céleste avec bandeau de velours noir, conçu par Schousboë. Il y avait 40 interprètes militaires, dont 5 interprètes principaux, auxquels s'ajoutaient des auxiliaires.

48. ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séance du 19 novembre 1860 et séances des 21 et 22 février 1861; ALLP, carton n° 1 (1839-1890), lettre du pasteur Dürr à l'inspecteur ecclésiastique Meyer, du 22 février 1861.

par la paroisse de Constantine pour remplacer Edmond Bruch, professeur de médecine, démissionnaire⁴⁹.

Schousboë prend part aux débats en 1866 sur la présidence du consistoire que Mouline dispute au pasteur Dürr qui en est légalement le titulaire pour cette année. Après la nouvelle réforme introduite par le décret du 12 janvier 1867, le consistoire d'Alger est entièrement renouvelé et ceux d'Oran et de Constantine sont constitués. Frédéric Schousboë est de nouveau élu par la paroisse de Blida, mais il décline cette élection et présente sa démission pour raison de santé. Celle-ci est acceptée le 15 juillet 1868. Il est admis à la retraite en 1871 et en 1872, il contresigne la déclaration du pasteur Pierre Mouline, « Président du conseil presbytéral réformé d'Alger », qui demande la séparation des deux Églises protestantes en Algérie, mais il ne le suit pas davantage et n'accepte pas d'entrer dans le conseil presbytéral réformé illégal. Il est réélu au consistoire en 1874 et meurt à Alger, le 11 juin 1876, à son domicile 8 rue de la Banque, âgé de 66 ans. Son décès est déclaré en mairie par deux de ses collègues interprètes militaires, Charles Féraud et André Ballesteros. Ce sont également ces derniers qui lui élèvent une tombe monumentale à Alger, Schousboë et son fils étant sans fortune.

Ses obsèques sont célébrées le 12 juin par le pasteur luthérien d'Alger, Jacques Timothée Dürr, en présence du fils du défunt, du général Chanzy, Gouverneur général, de cinq généraux, d'un amiral, d'officiers des divers corps, de délégations de fonctionnaires et de notables indigènes. Une compagnie de zouaves rend les honneurs militaires. Sur le bord de la tombe, après les prières du pasteur, l'interprète principal Charles Féraud, son successeur, lui rend hommage. Le 21 juin 1876, le pasteur Charles Monod, évoque au consistoire les obsèques de M. Schousboë qui fut « pendant de longues années membre des conseils de l'Église »⁵⁰. En effet, membre du consistoire d'Alger pendant dix ans, il avait également siégé au conseil presbytéral mixte d'Alger.

Frédéric Nicolas Schousboë avait été promu officier de la Légion d'honneur sur proposition du maréchal Randon, à la suite des opérations en Kabylie. Il était également commandeur du Dannebrog (Danemark),

49. ANOM 208 APOM/57, paroisse de Constantine, P.V. d'élection du 19 avril 1865; ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séances des 4 mai, 28 octobre 1863 et du 27 juin 1865.

50. *Ibid.*, registre n° 7, séances des 22 décembre 1865, 14 mars 1867 et 15 juillet 1868; ANOM 208 APOM/52, procès-verbaux du conseil presbytéral de Blida de septembre et octobre 1868; ANOM 208 APOM/35, registre n° 8, séance du 4 juin 1874; *L'Église réformée d'Alger et le décret du 2 novembre 1871; Extraits du dossier*, Alger: Imprimerie de l'association ouvrière, 1872; ANOM, État civil, Alger, 1876, décès, acte n° 745; Laurent Charles FÉRAUD, *Les interprètes de l'armée d'Afrique, op. cit.*, p. 463-468; ANOM 208 APOM/35, registre n° 8, séance du 21 juin 1876.

chevalier de Saint-Olaf (Norvège) et officier du Nicham (Tunisie). Depuis 1839, il était secrétaire interprète de la Commission scientifique de l'Algérie, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1856, il avait été l'un des fondateurs de la Société historique algérienne dont le siège était à Alger et qui publiait la *Revue Africaine*. Comme membre de diverses commissions administratives, il avait également participé à la vérification et à la promotion de plusieurs ouvrages destinés aux écoles arabes-françaises fondées par le maréchal Randon. Enfin, il avait contribué en 1865 à la traduction en arabe de la proclamation de Napoléon III aux indigènes.

Frédéric Schousboë était resté célibataire. Mais quelques mois avant sa mort il avait reconnu en mairie d'Alger, le 6 octobre 1875, le jeune Louis Justin, né le 7 septembre 1857 à Alger, de père inconnu et de demoiselle Madeleine Mohr, rentière, demeurant 6 rue du Soudan à Alger. Louis venait d'achever ses études secondaires au lycée d'Alger où il avait suivi les cours d'arabe et allait entrer dans le corps des interprètes militaires de l'armée d'Afrique, comme auxiliaire. Il y fit carrière, devenant titulaire de 3^e classe en 1883, puis interprète militaire de 2^e classe au bureau arabe de Tiaret. Marié avec Aline Marie Parthé en 1891, il eut un fils en 1893, Raymond Frédéric, qui après des études à Lyon deviendra médecin en Algérie. Louis sera fait chevalier de la Légion d'honneur en 1900⁵¹.

VIII. Edmond Henri Frédéric BRUCH (CA)

Edmond Bruch est né à Strasbourg, le 11 juillet 1835. Il est le fils de Jean Frédéric Bruch (1792-1874), directeur du Gymnase protestant, président de la Conférence pastorale et doyen de la faculté de théologie de Strasbourg, et de Elise Fanny Redslob (1810-1889), son épouse⁵².

Edmond fréquente le Gymnase protestant, puis étudie à la Faculté des sciences de Strasbourg. Du 1^{er} janvier 1855 au 20 octobre 1859, il y est préparateur de zoologie et d'anatomie. Pour raison de santé, il fait un premier séjour en Algérie en 1855. Le 25 août 1859, il est nommé prosecteur à l'école de médecine d'Alger et externe à l'hôpital Mustapha en 1860. Il retourne à

51. ANOM, État civil, Alger, naissances, acte n° 798 et reconnaissances, acte n° 486; Laurent Charles FÉRAUD, *Les interprètes de l'armée d'Afrique*, op. cit., p. 368; Base Léonore, «Louis Schousboë», notice C-211246; Base Léonore, «Frédéric Schousboë», notice n° LH/2486/15.

52. AD Bas-Rhin, État civil, Strasbourg, naissances, 1835, acte n° 1027; Marc LIENHARD, «Bruch Jean Frédéric», *DBPF*, t. I, p. 488-489; Werner WESTPHAL et Rodolphe PETER, «Jean Frédéric Bruch», *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne (NDBA)* n° 5, 1984, p. 375.

Strasbourg cette année-là et y obtient ses doctorats en sciences naturelles et en médecine. Il est chef de travaux anatomiques à l'école de médecine d'Alger en 1861, réussit le concours d'internat de l'hôpital civil et devient professeur suppléant de physique, chimie et histoire naturelle. L'année suivante, il enseigne également l'anatomie et la physiologie et se voit nommé chirurgien suppléant à l'hôpital Mustapha. Le 22 août 1865 il est enfin titularisé comme professeur de clinique externe et de chirurgie. De 1866 à 1868, il enseigne en outre l'hygiène à l'école normale d'Alger. Durant la guerre franco-allemande de 1870, il est mobilisé comme chirurgien de la 1^{re} ambulance lyonnaise, au sein du 20^e corps d'armée, et fait les campagnes de la Loire et de l'Est (octobre 1870-février 1871). De retour à Alger, il reprend ses activités de médecin et d'enseignant. En 1896, il est nommé directeur de l'École de médecine et de pharmacie d'Alger, fonction qu'il conservera jusqu'en 1901. Le 12 mars 1902, il est nommé professeur et médecin-chef de l'hôpital Mustapha. Il est admis à la retraite à compter du 8 février 1905, après 50 années de service⁵³.

À la suite de plusieurs démissions du consistoire d'Alger, des élections partielles ont lieu en 1863. Le docteur Bruch, tout juste âgé de 28 ans, est alors élu par la paroisse de Constantine, au titre de la Confession d'Augsbourg. En 1864, des incidents opposent au sein du conseil presbytéral d'Alger les laïcs Foltz et Finiel au pasteur Pierre Mouline, ce qui amène le consistoire à révoquer ces deux conseillers presbytéraux. Le conseil presbytéral s'insurge contre cette décision et adresse une protestation au ministre des cultes. Le consistoire répond à cet acte de « rébellion » en sollicitant du ministre la dissolution de ce conseil. Un arrêté ministériel du 2 décembre 1864 relève effectivement le conseil presbytéral d'Alger de ses fonctions et le remplace par une commission provisoire composée des trois pasteurs du lieu et de quatre laïcs du consistoire. Celui-ci désigne à cet effet : Brown, Joly, Honsz et le docteur Bruch, soit deux réformés et deux luthériens. Démissionnaire du consistoire en 1865, Bruch est réélu par la paroisse de Douéra courant janvier 1868. C'est l'année où son père, le doyen Jean Frédéric Bruch, alors également inspecteur ecclésiastique de Saint-Thomas et membre du Directoire, effectue un voyage d'information en Algérie. Il est invité à participer à deux séances du consistoire les 20 mars et 22 avril 1868 et y exprime son intérêt pour l'Église d'Algérie⁵⁴.

53. Théodore VETTER, « Henri Frédéric Edmond Bruch », *NDBA*, n° 5, 1984, p. 376 ; ANOM, État civil, Alger, mariages, 1859, acte n° 78 ; *ibid.*, naissances, 1860, acte n° 8 ; *ibid.*, décès, 1890, acte n° 63 ; Prof. Larbi ABID, *Histoire de l'Algérie médicale : les hommes et les femmes. Bruch Edmond (1835-1917)*, www.santemaghreb.com ; Base Léonore, notice LH/377/16.

54. ANOM 208 APOM/57, procès-verbal d'élection du conseil presbytéral de Constantine du 6 août 1863 ; ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séance du 28 octobre 1863 ; *ibid.*, séances

Sans doute trop absorbé par ses nombreuses obligations professionnelles, le docteur Bruch n'assiste pas régulièrement aux séances du consistoire. Il contresigne néanmoins la déclaration du pasteur Mouline prônant la séparation des deux Églises protestantes en Algérie mais ne le suit pas plus loin dans son entreprise séparatrice. Cependant, il ne vote pas la destitution de ce ministre en mars 1872. Probablement désabusé par ces luttes de pouvoir incessantes et ne voulant pas prendre parti, il finit par adresser une lettre de démission au consistoire qui en prend acte le 26 avril⁵⁵. Edmond Bruch ne reparaitra plus à cette assemblée. Il décède à Alger, le 21 octobre 1917.

Il avait épousé en premières noces Sarah Léa Carter (1840-1878), née à Liverpool, fille de Joseph Carter et d'Elisabeth Smith, dont il a eu deux fils : Frédéric Edmond, né le 12 août 1863 à Alger et décédé le 20 octobre 1864 dans cette même commune, et Alfred Léa, né à Alger le 13 octobre 1867, qui deviendra médecin à Paris et médecin major de 2^e classe dans la réserve, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire. Veuf et remarié avec Céline Hervet, Edmond Bruch en a divorcé par jugement du tribunal civil d'Alger du 24 mai 1890, pour convoler une troisième fois, le 9 octobre 1890 à Alger, avec Hélène Florot, veuve de Victor Tisserand, née à Alger le 8 janvier 1847, fille de Athanase Florot, consul de Grèce, et d'Argentine Zygomala⁵⁶.

Il était président de la Société de médecine d'Alger, correspondant de la Société de chirurgie de Paris et de la Société de médecine de Strasbourg, et officier de la Légion d'honneur au titre de l'Instruction publique depuis le 7 avril 1903⁵⁷.

IX. John Louis Eugène JOLY de GRANGES (R)

Eugène Joly, de son nom usuel, est un premier cas de conseiller séparatiste, qui ne fit qu'un bref mandat avant de s'exclure lui-même du consistoire et du conseil presbytéral mixtes d'Alger.

des 18 juillet, 27 septembre et 20 décembre 1864; *ibid.*, séances des 20 janvier, 20 mars et 22 avril 1868.

55. *Ibid.*, séances des 20 février, 6 mars, 13 mars et 26 avril 1872; *L'Église réformée d'Alger et le décret du 29 novembre 1871*; *Extraits du dossier, op. cit.*

56. ANOM, État civil, Alger, naissances, 1863, acte n° 797 et 1867, acte n° 952; *ibid.*, décès, 1964, acte n° 856 et 1878, acte n° 210; *ibid.*, mariages, 1890, acte n° 387; Base Léonore, « Alfred Bruch », notice C-150481.

57. Prof. Larbi ABID, *Histoire de l'Algérie médicale : Les hommes et les femmes. Bruch Edmond (1835-1917)*, *op. cit.*; Base Léonore, « Edmond Bruch », notice LH/377/16.

Il est né le 26 juillet 1819 à Begnins, canton de Vaud (Suisse), de Jean Jacques Georges Friderich Joly de Granges (1789-1855) et de Louise Marianne Georgine Frédérique Gleyre. Il est baptisé le 15 septembre 1819 par le pasteur Marc Louis Loirdon de Goumoëns, suffragant à Aubonne. Immigré à Alger dans la première moitié du siècle, il y est connu comme négociant et consul de la Confédération suisse. Il a un jeune demi-frère, né en 1834 à Begnins, Jean Georges Frédéric Joly, également négociant, qui épouse à Alger, le 10 novembre 1866, Louise Sophie Lemel, née à Alger le 13 mai 1844. Ils auront trois filles, Marie Joséphine Marguerite, Madeleine Camille et Marie Alice, et un garçon, Charles Albert, né le 5 février 1876 à Alger, qui sera médecin. Eugène est noté comme témoin de ces naissances, en qualité d'oncle paternel et consul de Suisse⁵⁸.

Probablement élu membre laïque du consistoire d'Alger lors du renouvellement d'octobre 1863, il est désigné par celui-ci à la commission presbytérale provisoire chargée d'administrer la paroisse d'Alger en 1864. Début 1866, il démissionne du consistoire, suite à la tentative d'usurpation de la présidence par Mouline. Cependant, en avril 1868, il est réélu au titre de réformé par la paroisse d'Alger, en remplacement de Meymac, décédé. Mais le 11 juin 1869, le consistoire ayant chargé le pasteur Mouline de remplacer le pasteur Dürr, en congé, pour assurer l'aumônerie du lycée impérial et ayant été désavoué par le ministre de la justice et des cultes, Joly démissionne une nouvelle fois du consistoire, tout en demeurant au conseil presbytéral d'Alger où il avait également été élu. Rapidement il est confronté à la tentative de « coup d'État » de Mouline et s'aligne sur ses positions⁵⁹. Il est signataire de la lettre au ministre des cultes envoyée par ce pasteur, démissionne du conseil presbytéral mixte et est élu au conseil presbytéral réformé le 9 mars 1872. Enfin, avec Julien Chevallier et les autres membres du conseil presbytéral illégal, il demande la séparation administrative des réformés et des luthériens et signe le mémoire imprimé du pasteur Mouline intitulé « L'Église réformée d'Alger et le décret du 29 novembre 1871 » qui sera diffusé au Synode général réformé et au synode d'Algérie⁶⁰. Cette triste affaire ne trouve une fin qu'en décembre 1873, avec la démission de M. Mouline.

58. Archives du canton de Vaud (ACV), acte de baptême, Eb 12/4, p. 270; ANOM, État civil, Alger, mariages, 1866, acte n° 256; *ibid.*, Naissances, 1868, acte n° 632, 1870, acte n° 30, 1871, acte n° 1372, 1876, acte n° 226; *ibid.*, décès, 1886, acte n° 359.

59. J. VOLFF, « L'apôtre de l'Algérie: le pasteur alsacien Jacques Timothée Dürr (1796-1876) », art. cit., p. 145-146.

60. ANOM 208 APOM/34, registre des délibérations n° 7, séance du 20 décembre 1864; *ibid.*, séance du 22 avril 1868; *ibid.*, séances des 20 février, 13 mars 1872 et extrait des délibérations

Eugène Joly est alors rayé du registre des électeurs de la paroisse d'Alger et il ne sera autorisé à se réinscrire par le consistoire que le 15 février 1878. Il n'en sera plus jamais membre et n'y aura siégé que peu de temps. Il est mort le 7 mai 1886 à Mustapha, villa Joly, à l'âge de 67 ans, laissant une veuve, Louise Joséphine Serve. Le couple avait une fille, Claire Joséphine Julia, née à Alger, le 16 avril 1858, mariée à Alger le 14 février 1884 avec Michel François Regnard Pons, né à Alger le 31 août 1853⁶¹.

X. Julien Ernest CHEVALLIER (R)

Avec Julien Chevallier, nous abordons le second cas d'un délégué consistorial qui n'a effectué qu'un mandat, avant de se retrouver exclu des instances dirigeantes de l'Église protestante d'Algérie.

Il est né le 21 mars 1815 à Étaules (Charente-Maritime), dans une de ces familles réformées « opiniâtres » de Saintonge. Il est le fils de Jean Gaspard Chevallier, marchand, et de Suzanne Chauvin. Il a un frère cadet, Jean Alcide (1818-1857), qui servira dans l'armée d'Afrique et finira capitaine des chasseurs de la garde et chevalier de la Légion d'honneur⁶².

Très jeune, il commence en 1833 une carrière à l'administration des postes comme surnuméraire. Il sert ensuite dans l'administration des finances et prend, en 1854, une part importante dans l'organisation de la trésorerie aux armées, ce qui lui vaut une nomination dans la Légion d'honneur. Il est sous-chef au ministère des finances en 1861 et atteint le niveau de chef de 4^e classe

du synode réformé de la 21^e circonscription du 10 octobre 1872; AD Bas-Rhin, 2V 209, délibération du consistoire d'Alger du 11 juin 1869; *L'Église réformée d'Alger et le décret du 29 novembre 1871: Extraits du dossier, op. cit.*; AD Bas-Rhin, 2V 353, Extrait d'une délibération du conseil presbytéral de Constantine du 9 février 1866; Les membres du conseil presbytéral réformé d'Alger élus le 9 mars et signataires du mémoire imprimé sont; Julien Chevallier, T.P.G. du département d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur et ancien membre du consistoire et du C.P. d'Alger, Eugène Joly, consul de Suisse, ancien membre du consistoire et du C.P., James Monck-Jackson, ingénieur civil, ancien membre du consistoire et du C.P., F. Carrière, avocat défenseur, démissionnaire du consistoire mixte, Éd. Koehli, chef de bureau du contrôle des chemins de fer algériens, ancien membre du consistoire, E. Alcaï, administrateur de la Banque d'Algérie, Peugeot, garde d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, et Chauvin, comptable, ancien membre du conseil presbytéral mixte. Paradoxalement, deux d'entre eux étaient luthériens, Monck-Jackson et Carrière, ce qui est révélateur de convictions fragiles.

61. ANOM 208 APOM/35, registre n° 8, séance du 15 février 1878; ANOM, État civil, Mustapha, décès, 1886, acte n° 359; *ibid.*, Alger, naissances, 1858, acte n° 416 et mariages, 1884, acte n° 59.

62. Base Léonore, Julien Ernest Chevallier, notice LH/523/42 et Jean Alcide Chevallier, notice L 0523028.

en juillet 1863. Le 30 décembre 1865, il est nommé trésorier-payeur-général à Alger, avec un traitement annuel de 12 000 F. Il doit donc verser un fort cautionnement en rentes sur l'État ou en numéraire, portant intérêt à 3 % seulement. Ce point indique qu'il devait déjà disposer à l'époque d'un patrimoine important. De 1868 à 1886, il est enfin directeur de la Banque d'Algérie dont le siège se situe boulevard de l'Impératrice à Alger⁶³.

Courant mars 1867, Chevallier est élu au consistoire d'Alger par la paroisse de cette ville, au titre de réformé, en exécution du décret du 12 janvier 1867 modifiant le statut de l'Église protestante d'Algérie. Il est aussitôt nommé au conseil d'administration de l'orphelinat protestant de Dély-Ibrahim. Fin 1868, il participe à l'élaboration puis au vote du nouveau règlement de l'orphelinat et en 1869 à la nomination du nouveau directeur de cet établissement, Pfanner⁶⁴.

Début 1872, il s'associe à la tentative séparatiste inspirée et dirigée par Mouline. Il signe la lettre du 2 janvier au ministre des cultes demandant la dissolution du conseil presbytéral et du consistoire mixtes d'Alger et l'élection d'un conseil presbytéral purement réformé. Il démissionne de ces organes paritaires avec Mouline et plusieurs autres conseillers. Il se porte candidat et est élu le 9 mars au conseil presbytéral réformé, qui se réunit le 11 et dont Mouline prend la présidence. Ce conseil illégal demande le 22 avril « la séparation des réformés et des luthériens, deux cultes, deux races, deux langues dont l'union forcée depuis 1860, n'a produit que des querelles intestines ». Le Synode général réformé ayant désavoué ces menées et renvoyé l'affaire Mouline devant le synode particulier de l'Algérie, Julien Chevallier y comparait comme témoin de la défense et affirme que c'est le conseil nouvellement élu qui a décidé de confier sa présidence à Pierre Mouline. Avec les autres membres du conseil presbytéral réformé, il signe, en précisant être un ancien membre du consistoire et du conseil presbytéral mixtes, le document rédigé par Mouline et imprimé à Alger, intitulé « L'Église réformée d'Alger et le décret du 29 novembre 1871 ; extraits du dossier »⁶⁵.

63. Les trésoriers-payeurs-généraux avaient été créés par décret du 21 novembre 1865 et résultaient de la fusion des Payeurs généraux et des Receveurs généraux. Ils coiffaient tous les services financiers d'un département et étaient surnommés « préfets financiers » ; Base Léonore, « Julien Ernest Chevallier », notice LH/523/42, état des services ; Pierre François PINAUD, *Les trésoriers-payeurs généraux au XIX^e siècle : Répertoire nominatif et territorial*, Paris : Les Éditions de l'Érudit, 1983 ; *Bulletin des lois de l'Empire français*, XI^e série, 2^e semestre 1861, t. XVIII, décret du 14 octobre 1861 portant nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

64. ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séances du 14 mars 1867 du 18 décembre 1868 et du 9 août 1869.

65. *Ibid.*, séances des 20 février, 13 mars et 17 décembre 1872 ; *L'Église réformée d'Alger et le décret du 2 novembre 1871. Extraits du dossier, op. cit.* ; ROCHEBLAVE et DÜRR, *Le consistoire d'Alger et le pasteur Mouline, op. cit.*

Ce comportement entraîne sa révocation du conseil d'administration de l'orphelinat en raison d'une hostilité persistante à l'égard du consistoire, puis sa radiation du registre électoral de la paroisse d'Alger. Sa réinscription sur ce registre ne sera autorisée par le consistoire qu'en 1878⁶⁶. Néanmoins M. Chevallier ne reparaitra plus dans les instances dirigeantes de l'Église protestante d'Algérie.

Resté célibataire, il meurt à Alger, en son domicile 3 rue Dumont d'Urville, le 19 mars 1894. Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 12 août 1874⁶⁷.

Ce panel de dix délégués consistoriaux est assez représentatif de la composition du consistoire d'Alger entre 1839 et 1872, son institution et la tentative de scission de Mouline. Très élitiste, plutôt jeune, à majorité réformée jusqu'en 1867, ce consistoire a connu une grande instabilité avec de nombreuses démissions individuelles ou collectives, décès, mutations et élections partielles. En ressortent cependant quelques personnalités fortes et stables, modérées, très écoutées, comme Brown et Wolters qui furent des piliers de l'institution, aux côtés de membres plus ou moins assidus ou aux mandats écourtés. Selon certains pasteurs luthériens, avant la réforme de 1867, ce consistoire se comportait avec hauteur, les débats y étaient arides et il fonctionnait comme s'il était le conseil presbytéral d'Alger, les membres de province n'y ayant guère voix au chapitre⁶⁸. Le problème ainsi soulevé, dû à l'éloignement géographique de certains membres, est évoqué dans les délibérations du consistoire d'Alger et les rapports pastoraux. Il se traduit souvent par des décisions prises en fin de séance, alors que les membres de province sont déjà repartis. Pire encore, il arrive parfois qu'une décision prise par l'assemblée soit annulée après le départ des représentants des provinces d'Oran et Constantine. La création de consistoire indépendants dans ces deux provinces en 1867 apportera la solution du problème.

La place des militaires, des hauts fonctionnaires, des consuls et des médecins est significative, dans une colonie de peuplement récente, dont la conquête se poursuit pendant une trentaine d'années et où sévissent les razzias,

66. ANOM 208 APOM/34, registre n° 7, séance du 27 mars 1873; ANOM 208 APOM/35, registre n° 8, séance du 15 février 1878.

67. ANOM, État civil, Alger, décès, 1894, acte n° 580; Base Léonore, notice LH/523/42.

68. AILP, carton n° 1, rapports à l'inspecteur Meyer des pasteurs Knittel et Krieger, des 25 août 1861 et 29 avril 1861.

les rébellions, les épidémies, les séismes, les famines, la sous-alimentation et l'alcoolisme⁶⁹.

L'examen des actes d'état-civil d'Alger révèle l'existence de tout un réseau de relations professionnelles, amicales et même familiales entre divers délégués consistoriaux. Ainsi le docteur Wolters, qui paraît avoir été le médecin d'une partie de ceux-ci, signe comme témoin lors de mariages ou en qualité de déclarant à l'occasion de naissances et de décès. Les noms d'autres membres du consistoire figurent également dans des actes de mariage concernant des parents du docteur Wolters, dont Théodore Fubert, conducteur des ponts et chaussées, Jean Zwicker, entrepreneur de peinture et propriétaire, Henri Riecken, négociant et consul des villes libres et hanséatiques et James Monck-Jackson, ingénieur. Parfois même des alliances se nouent avec des familles pastorales, comme lors du mariage de Charles Guillaume Théodore Hermann Wolters, neveu du docteur Wolters et gérant de la ferme de l'orphelinat de Dély-Ibrahim, avec Marie Sophie Augustine Dürr, fille du pasteur Jacques Timothée Dürr.

D'autre part, la présence au sein du consistoire de nombreux négociants et banquiers, parmi lesquels quelques étrangers dont certains exerçaient les fonctions de consul, caractérise l'ouverture de l'Église protestante d'Algérie vers la France, en particulier Marseille, et l'Europe, dont les pays à majorité protestante. Sans doute cela a-t-il favorisé une bonne intégration ecclésiale des immigrés en provenance de ces pays et entretenu l'intérêt de l'Europe protestante pour ses coreligionnaires d'Afrique.

Enfin, tout au long de la période, alors que l'armée est toute puissante dans la colonie, la participation d'un nombre important d'officiers supérieurs à la vie de l'Église, au consistoire, comme au conseil presbytéral, n'a pu que faciliter l'action de celle-ci et lui assurer une visibilité certaine. L'ancien chef de bataillon Sol et l'interprète principal Schousboë, proches collaborateurs

69. AILP, carton n° 1, lettre du pasteur Dürr à l'inspecteur Meyer du 15 octobre 1861, qui signale la présence à Alger, parmi les consuls, de cinq protestants, dont un réformé (Suisse). Il est encore possible de citer : parmi les militaires, le capitaine, baron d'Adelswärd, le capitaine Garnier, le capitaine Duvernoy, le capitaine Liebich, le capitaine Artopéus, M. Savary, commandant d'artillerie en retraite et M. Dumolin, commissaire de marine en retraite, parmi les hauts fonctionnaires et magistrats, M. Lauth, conseiller à la cour d'appel d'Alger, M. Ulrich, juge à Blida, M. Lamouroux, conseiller de préfecture et M. Théodore Fubert, conducteur des Ponts et chaussées, parmi le personnel consulaire MM. Hoskiaer, consul de Prusse, Suttin vice-consul d'Angleterre, Alexander Tulin, vice-consul d'Angleterre, Frédéric de Crusentolpe, consul général de Suède, Henri de Stucklé, banquier et consul des Pays-Bas, John Bell, consul adjoint d'Angleterre et de Boismann, consul général de Russie, parmi les membres du corps médical, MM. Gros, médecin et Broussais, chirurgien.

du Gouverneur général, le général de Chabaud-Latour, député du Gard, commandant du Génie en Algérie et membre du conseil du Gouvernement général et le général de Vivès, commandant de l'Artillerie en Algérie, illustrent ces liens entre Église, armée et autorités coloniales.

Jusqu'en 1867, les laïcs luthériens ont été minoritaires au sein du consistoire. Favorables au caractère mixte de l'Église en raison des contraintes matérielles propres à l'Algérie, ils n'en défendaient pas moins leur identité confessionnelle, d'où parfois certaines tensions. Mais le docteur Wolters, leur représentant le plus influent, a toujours travaillé à l'apaisement, de concert avec son collègue réformé Thomas Brown. Souvent d'ailleurs, ces dissensions tenaient davantage à des problèmes de personnes qu'à des questions théologiques, comme le montre l'affaire Mouline.

Ce n'est qu'après la guerre de 1870, avec l'introduction en Algérie d'un régime civil et la tentative de rupture entre réformés et luthériens en 1872, que les membres laïcs du consistoire d'Alger vont se diversifier, tout en respectant la parité entre les deux composantes confessionnelles et ce jusqu'à la séparation des Églises et de l'État intervenue en Algérie en 1908, entraînant l'éclatement de l'Église protestante d'Algérie entre quatre Unions d'Églises⁷⁰.

RÉSUMÉ

Institué par ordonnance royale en 1839 le consistoire luthéro-réformé d'Alger comprenait, outre les pasteurs, douze délégués laïcs, choisis parmi les notables protestants de la ville. Longtemps les réformés dominèrent cette assemblée et ce n'est qu'après les réformes de 1859 et de 1867 que les luthériens furent assez nombreux pour compter, puis qu'ils accédèrent à la parité. Dix figures particulièrement remarquables sont évoquées ici à partir des archives de l'Église de la Confession d'Augsbourg et de celles de l'Église protestante d'Algérie. Elles sont assez représentatives de la composition de cet organe ecclésial atypique à l'époque, puisque appartenant officiellement à la fois à l'Église de la Confession d'Augsbourg et à l'Église réformée.

SUMMARY

In the wake of French Algeria, a protestant consistory was created in Algiers in 1839 by royal ordinance. It was composed of both Reformed and Lutherans, both pastors and twelve laymen chosen among the city's protestant notabilities. For quite some time, the Reformed prevailed, and only after reforms intervened in 1859 and 1867 could the Lutherans reach a significant number and eventually even out. Ten outstanding characters are here presented, based on research in the archives of the Church of the Augsburg Confession (Alsace-Lorraine) and the Protestant Church

70. J. VOLFF, « La politique religieuse de la France en Algérie de 1830 à 1962 », *Positions luthériennes* 67 (2019), p. 61-76.

in Algeria. They provide a representative sample of the composition of its somewhat original ecclesial organization, [atypique] for its time in the sense that it was affiliated to both the Augsburg (Lutheran) and the Reformed confessional denominations.

ZUSAMMENFASSUNG

Das lutherisch-reformierte Konsistorium von Algier war 1839 durch königlichen Erlass eingesetzt worden und umfasste neben den Pastoren zwölf delegierte Nicht-Theologen, die unter den angesehenen Protestanten der Stadt ausgewählt wurden. Lange Zeit hatten die Reformierten in dieser Versammlung die Mehrheit und erst nach den Reformen von 1859 und 1867 fielen die Lutheraner zahlenmäßig ins Gewicht, bis sie schließlich paritätisch vertreten waren. Zehn bemerkenswerte Persönlichkeiten werden hier vorgestellt, auf der Grundlage der Archive der Kirche des Augsburger Bekenntnisses und der protestantischen Kirche Algeriens. Sie sind ziemlich repräsentativ für die Zusammensetzung dieses in seiner Zeit atypischen Kirchenorgans, das offiziell sowohl zur Kirche Augsburger Bekenntnisses als auch zur Reformierten Kirche gehörte.